

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2025 – 025

Objet : Convention de mise à disposition d’emballages de gaz médium et grandes bouteilles

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l’article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8,

Considérant que la convention actuellement conclue avec AIR LIQUIDE arrive à échéance le 31 mai 2025,

Considérant les besoins des services techniques du Centre Technique Municipal de mise à disposition d’emballages et de gaz médium et grandes bouteilles.

Considérant la proposition de convention de mise à disposition d’emballages de gaz médium et grandes bouteilles reçue le 18 mars 2025.

Considérant que ce contrat, d’une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2025 comprend la mise à disposition d’emballages de gaz de taille moyenne et grande, pour un montant par emballage de 208,20 € HT, soit 249,84€ TTC.

Considérant que la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE possède les qualifications nécessaires à la réalisation des prestations demandées.

D É C I D E

ARTICLE 1 : De conclure avec AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, située 6, Rue Cognacq Jay 75007 PARIS, une convention ECOPASS de mise à disposition d’emballages de gaz de taille moyenne et grande ayant les conditions précitées.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette convention à intervenir avec l’entreprise retenue.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d’un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 28/03/2025

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

